

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 SEPTEMBRE 2018

COMPTE-RENDU

Séance du 19 septembre 2018

Membres :

Composant le Conseil : 39
En exercice : 39

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf septembre à vingt heures dix-neuf, le Conseil municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué le treize septembre deux mille dix-huit, s'est réuni salle du Conseil, à l'hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, maire.

Étaient présents :

M. Azzédine TAÏBI, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, , Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN.

Étaient absents représentés :

M. Mathieu DEFREL	a donné pouvoir à	M. Kassem IDIR
Mme Angèle DIONE	a donné pouvoir à	Mme Farida AOUDIA-AMMI
Mme Nabila AKKOUCHE	a donné pouvoir à	Mme Najia AMZAL
Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN	a donné pouvoir à	M. Géry DYKOKA NGOLO
M. Olivier MATHIS	a donné pouvoir à	M. Azzédine TAÏBI
Mme Françoise ABDERIDE	a donné pouvoir à	M. Nicolas STIENNE
M. Jean-Claude DE SOUZA	a donné pouvoir à	M. Lamine SAÏDANE (à partir de l'affaire 2.8)
M. Abdelfattah MESSOUSSI	a donné pouvoir à	Mme Nicole RIOU
M. Erol ERSAN	a donné pouvoir à	M. Philippe LE NAOUR
Mme Najewa HAMMANI	a donné pouvoir à	M. François VIGNERON
Mme Lidia AMZAL	a donné pouvoir à	Mme Khalida MOSTEFA SBAA
Mme Fatima DRIDER	a donné pouvoir à	Mme Terragi CHEVET (jusqu'à l'affaire 1.2)
Mme Evelyne SEEGER	a donné pouvoir à	Mme Marie-Claude GOUREAU
Mme Sylvie JEANNOT	a donné pouvoir à	M. Julien MUGERIN
Mme Teragi CHEVET	a donné pouvoir à	Mme Fatima DRIDER (à partir de l'affaire 2.8)
M. Sean NKOLO MAYE	a donné pouvoir à	M. Madi BOINA BOINA

Sont arrivés en cours de séance :

M. Philippe LE NAOUR à l'affaire 1.1, Mme Fatima DRIDER et Mme Favella HIMEUR à l'affaire 2.1

Étaient absents :

Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Khader ABDELLALI

Est sorti pendant la séance :

M. Azzédine TAÏBI à l'affaire 2.1

Ont quitté définitivement la séance :

M. Jean-Claude DE SOUZA (à l'affaire 2.8), Mme Teragi CHEVET (à l'affaire 2.8)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude GOUREAU

Ordre du jour

Monsieur le Maire modifie l'ordre du jour du Conseil municipal du 19 septembre 2018 en retirant l'affaire « Convention de partenariat entre la Commune de Stains et l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune pour l'organisation de la Foire des savoir-faire solidaires à Stains » initialement numérotée 4.5.

Communication du Maire

Monsieur le Maire rend compte des décisions du Maire en application de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire.

Affaires n° 1.1-Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur: Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **35 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL (par mandat), Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE (par mandat), Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UNIQUE: DESIGNNE Madame Marie-Claude GOUREAU, Conseillère municipale, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Affaire n° 1.2 - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 juin 2018

Rapporteur: Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **35 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL (par mandat), Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE (par mandat), Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 juin 2018

Affaires n° 2.1-Demande de protection fonctionnelle de Monsieur Azzedine TAÏBI, Maire

Rapporteur: Farida AOUDIA-AMMI

(Monsieur le Maire sort. La Présidence de séance est assurée par Madame Najia AMZAL).

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **26 voix pour** (M. Mathieu DEFREL (par mandat), Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida Aoudia-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL (par mandat)) et **8 voix contre** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)) et **2 non participations au vote en qualité de membre du conseil intéressé à l'affaire** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS (par mandat)).

ARTICLE UN : ACCORDE à Monsieur Azzédine TAÏBI, Maire de la commune de Stains, le bénéfice de la protection fonctionnelle telle que prévue par les dispositions de l'article L.2123-34 al.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le cadre de l'affaire susmentionnée.

ARTICLE DEUX : DIT que les dépenses en résultant seront prises en charge par la commune de Stains et prélevées sur les crédits du budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 2.2 - Demande de protection fonctionnelle de Monsieur Mathieu DEFREL, premier adjoint au Maire

Rapporteur: Farida Aoudia-AMMI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **27 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida Aoudia-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL (par mandat)) et **8 voix contre** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)) et **1 non-participation au vote** (M. Mathieu DEFREL par mandat).

ARTICLE UN : ACCORDE à Monsieur Mathieu DEFREL, premier adjoint au Maire, le bénéfice de la protection fonctionnelle telle que prévue par les dispositions de l'article L.2123-34 al.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le cadre de l'affaire susmentionnée.

ARTICLE DEUX : DIT que les dépenses en résultant seront prises en charge par la commune de Stains et prélevées sur les crédits du budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 2.3-Marché public relatif à l'achat de carburant

Rapporteur: Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL (par mandat), Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer chacun des lots du marché public relatif à l'achat de carburant, attribué pour le lot n°1 à la société CALDEO, sise 27 avenue Ampère - 45808 SAINT-JEAN de BRAYE, pour un montant maximum annuel de bons de commande fixé à 60 000,00€ HT (Soixante mille euros hors taxes), et pour le lot n°2 à la société CALDEO, sise 27 avenue Ampère - 45808 SAINT-JEAN de BRAYE, pour un montant maximum annuel de bons de commande fixé à 115 000,00€ HT (Cent quinze mille euros hors taxes), et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de la délibération correspondante.

ARTICLE DEUX : **DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°2.4 - Programmation Dotation Politique de la Ville 2018 : adoption des projets soumis à subvention, du plan de financement et habilitation de Monsieur le maire à signer la convention attributive

Rapporteur: Farida AOUDIA-AMMI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL (par mandat), Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : **ADOpte** les projets soumis à subvention visés dans le plan de financement ci-après à l'article deux de la présente délibération.

ARTICLE DEUX : **APPROUVE** le plan de financement suivant :

Ville de Stains

Opération d'investissement 2018/2019	Montant total du projet (HT)	Montant de la subvention accordée	Taux de subvention
Réhabilitation des façades du Groupe Scolaire Elsa Triolet / Le Globe	150 000,00 €	120 000,00 €	80%
Réfection de la cour de l'école maternelle Anatole France	60 000,00 €	48 000,00 €	80%
Réfection de la cour de l'école maternelle Jean Jaurès	110 000,00 €	88 000,00 €	80%
Réhabilitation de l'école élémentaire Paul Langevin	657 500,00 €	520 000,00 €	79,09%
Réhabilitation de l'école élémentaire Jean Moulin suite au dédoublement en CP	17 000,00 €	13 600,00 €	80%
Réhabilitation de l'école élémentaire Victor Renelle suite au dédoublement en CP	18 000,00 €	14 400,00 €	80%
TOTAL	1 012 500,00 €	804 000,00 €	79,40%

ARTICLE TROIS : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention attributive de subvention, ci-annexée.

ARTICLE QUATRE : DIT que les dépenses et recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 2.5 - Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commande pour la passation d'un marché public relatif à l'achat de fournitures administratives, de matériels de bureau et de papiers pour photocopieurs et imprimantes

Rapporteur: Azzedine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS, Mme Françoise ABDERIDE, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : APPROUVE la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à l'achat de fournitures administratives, de matériels de bureau et de papiers pour photocopieurs et imprimantes.

ARTICLE DEUX : APPROUVE la désignation de la commune de Stains comme coordonnateur du groupement de commandes.

ARTICLE TROIS : APPROUVE la désignation de la commission d'appel d'offres (CAO) du coordonnateur en tant que commission d'appel d'offres du groupement.

ARTICLE QUATRE : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tout acte y afférent, et à prendre toutes les mesures d'exécution de la convention pour ce qui le concerne.

ARTICLE CINQ : DESIGNNE Monsieur le Maire de la commune de Stains, ou son représentant, en qualité de représentant du coordonnateur du groupement de commandes à signer et notifier le marché attribué par la CAO du groupement.

ARTICLE SIX : DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 2.6 - Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché relatif à l'achat, à la livraison et à l'installation de mobiliers de bureau.

Rapporteur: Azzedine TAIBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL (par mandat), Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : APPROUVE la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à l'achat, à la livraison et à l'installation de mobiliers de bureau.

ARTICLE DEUX : APPROUVE la désignation de la commune de Stains comme coordonnateur du groupement de commandes.

ARTICLE TROIS : APPROUVE la désignation de la commission d'appel d'offres (CAO) du coordonnateur en tant que commission d'appel d'offres du groupement.

ARTICLE QUATRE : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tout acte y afférent, et à prendre toutes les mesures d'exécution de la convention pour ce qui le concerne.

ARTICLE CINQ : DESIGNNE Monsieur le Maire de la commune de Stains, ou son représentant, en qualité de représentant du coordonnateur du groupement de commandes à signer et notifier le marché attribué par la CAO du groupement.

ARTICLE SIX : DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 2.7 - Adhésion de la Commune de Stains à l'association Communauté CapDémat

Rapporteur: Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL (par mandat), Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : APPROUVE l'adhésion à l'association Communauté CapDémat.

ARTICLE DEUX : APPROUVE le versement d'une cotisation annuelle de 3 500 euros (trois mille cinq cents euros) toutes taxes comprises.

ARTICLE TROIS : DÉSIGNE pour représenter la commune de Stains dans les instances de l'association :

- Mme Françoise ABDERIDE, conseillère municipale déléguée, en qualité de représentant titulaire,
- M. François VIGNERON, adjoint au Maire, en qualité de représentant suppléant.

ARTICLE QUATRE : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et à signer tout acte y afférent.

ARTICLE CINQ : DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget des exercices correspondants.

Affaire n° 2.8 - Renouvellement des conventions de mutualisation entre la commune de Stains et l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune

Rapporteur: Azzedine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL (par mandat), Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : APPROUVE la convention de mise à disposition de locaux entre la commune de Stains et l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune, ci-annexée.

ARTICLE DEUX : **APPROUVE** la convention de mise à disposition de services entre la commune de Stains et l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune, ci-annexée.

ARTICLE TROIS : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à leur exécution.

ARTICLE QUATRE : **DIT** que les dépenses et les recettes en résultant seront prélevées sur les crédits prévus à cet effet, ouverts au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°3.1 - Modification de la délibération n°4.1 du conseil municipal du 28 juin 2018 portant approbation du projet "lutte pour l'accrochage scolaire"

Rapporteur: Azzedine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL (par mandat), Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : **APPROUVE** le projet de lutte pour l'accrochage scolaire instruit en partenariat avec l'APCIS sur une période de trois ans : Mise en place d'ateliers éducatifs auprès des collégiens exclus de leur établissement afin de les accompagner et de les encadrer pour un retour réussi dans le système scolaire.

ARTICLE DEUX : **APPROUVE** le plan de financement des dépenses comme suit :

« Le coût total du dispositif « lutte pour l'accrochage scolaire » s'élève à 371 612,26€ sur trois ans.

Les dépenses sont réparties de la façon suivante :

- dépenses directes de personnels : 323 141,10€
- forfait de frais indirects : 48 471,16€ »

ARTICLE TROIS : **APPROUVE** le plan de financement des recettes comme suit :

« Le coût total de ce dispositif s'élève à 371 612,26€ financé à hauteur de 248 506,13€ sur trois ans par :

- le Département à hauteur de 35 300€ (17 600€ pour la ville et 17 700€ pour l'APCIS)
- l'Etat à hauteur de 27 400€ (13 700€ pour la Ville et 13 700€ pour l'APCIS)
- l'Union Européenne à hauteur de 185 806,13€
- L'APCIS avec un autofinancement de 81 440,96€ et la Ville avec un autofinancement de 41 665,17€ »

ARTICLE QUATRE : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder à l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte y afférent.

ARTICLE CINQ : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 4.1 - ZAC DES TARTRES - Groupe scolaire n° 1 // Approbation des modalités de réalisation, de financement // Convention cadre de financement et de réalisation entre l'Etablissement public territorial Plaine Commune, la Société Publique Locale Plaine Commune Développement et la commune de Stains

Rapporteur: Azzédine TAIBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL (par mandat), Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUICHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : **APPROUVE** les modalités de financement du groupe scolaire n° 1 sur la base d'un budget global de 11 millions d'euros HT, à savoir :

- financement du groupe scolaire n° 1 par l'opération d'aménagement à hauteur de 4 845 000 euros HT,
- financement complémentaire de la Ville de Stains, à hauteur 6 155 000 euros HT, préfinancé en totalité par l'opération d'aménagement.

ARTICLE DEUX : **APPROUVE** les modalités de remboursement des financements complémentaires du groupe scolaire n° 1 par la Ville de Stains, à savoir :

- remboursement par la Ville de Stains à l'opération d'aménagement de sa participation au titre du financement du groupe scolaire, soit 6 155 000 euros HT, au plus tard à la fin de la concession d'aménagement, soit en 2027, selon des modalités de versement à définir entre la Ville de Stains, Plaine Commune et la SPL Plaine Commune Développement, en complément du financement apporté par l'opération d'aménagement.

ARTICLE TROIS : **APPROUVE** la convention cadre de financement et de réalisation du groupe scolaire n° 1 de la ZAC des Tartres entre l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune, la Société Publique Locale Plaine Commune Développement, et la commune de Stains, ci-annexée.

ARTICLE QUATRE : **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la convention cadre de financement et de réalisation du groupe scolaire n° 1 de la ZAC des Tartres ainsi que tout acte permettant de procéder à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE CINQ : DIT que les dépenses sont inscrites aux budgets des exercices des années considérées correspondant à la réalisation des engagements de la commune de Stains, issus des décisions ci-dessus visées.

Affaire n°4.2 - Avenant n°1 à la convention triennale d'objectifs et de moyens entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains relative aux actions de prévention et de promotion de la santé bucco-dentaire - Participation financière du Département au fonctionnement 2018

Rapporteur: Najia AMZAL

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL (par mandat), Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUICHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : APPROUVE l'avenant n°1 à la convention triennale d'objectifs et de moyens pour les années 2017-2018-2019 - Participation financière du Département au fonctionnement 2018, entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la Commune de Stains, ci-annexé.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses et recettes correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°4.3 - Convention d'objectifs et de moyens 2018 entre l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France et la commune de Stains

Rapporteur: Najia AMZAL

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL (par mandat), Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUICHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens 2018 entre l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France et la commune de Stains, ci-annexée.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses et recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°4.4-Convention de gestion du contingent relative à l'opération de construction de 53 logements sociaux dans le lot 12D de la ZAC des Tartres à Stains, par Seine-Saint-Denis Habitat.

Rapporteur: Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL (par mandat), Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL (par mandat)) et **8 voix contre** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : APPROUVE la convention de gestion du contingent relative à l'opération de construction de 53 logements sociaux dans le lot 12D de la ZAC des Tartres à Stains, par Seine- Saint-Denis Habitat, ci-annexée.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

Affaire n°4.5 - Avis de la commune de Stains sur le projet de Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement

Rapporteur: Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL (par mandat), Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UNIQUE : EMET un avis favorable sur le projet de Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement tout en exprimant les réserves ci-dessous :

Ville de Stains

- Un véritable plan d'action en faveur du rééquilibrage du territoire de la Métropole soit mis en œuvre (places d'hébergement, attribution de logements sociaux, etc.). La recherche du consensus à 131 communes ne saurait faire oublier la nécessaire solidarité territoriale dans l'objectif de juguler les processus ségrégatifs si prégnants dans cette Métropole. La ville sera attentif à la réalisation des objectifs affichés ;
- Les objectifs de production de logements sur le territoire de Plaine Commune soient conditionnés à la mise en place d'une véritable aide aux maires bâtisseurs à la hauteur des enjeux dans un objectif de rééquilibrage et de développement des équipements dans les villes qui en comptent moins ;
- Le tableau de programmation de logements sociaux compte un objectif minimal de PLUS et de PLAI à atteindre à l'échelle de la Métropole afin d'enrayer la surproduction de PLS constatée ces dernières années ;
- Des engagements financiers significatifs en faveur de l'accompagnement de l'amélioration des copropriétés et de la lutte contre l'habitat indigne puissent être actés ;
- Soit pris en compte le statut spécifique des bailleurs sociaux rattachés aux territoires comme outil de mise en œuvre des politiques locales de l'habitat, notamment par un accompagnement significatif de ceux-ci (à minima du même montant que ceux aujourd'hui en vigueur) ;
- La politique de maîtrise des prix et de l'encadrement de la qualité des constructions neuves puisse être toujours mise en œuvre à l'échelle de l'EPT après adoption du PMHH, même si les initiatives métropolitaines en la matière sont bienvenues.

Affaire n°5.1- Convention de partenariat 2018 concernant les Permanences d'accompagnement de Femmes Victimes de Violences au sein de la Maison du Droit et de la Médiation

Rapporteur: Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL (par mandat), Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention de partenariat 2018 concernant les Permanences d'accompagnement de Femmes Victimes de Violences au sein de la Maison du Droit et de la Médiation à Stains, ci-annexée, avec l'association CIDFF-93.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance publique est levée à vingt-deux heures et quatre minutes



Le Maire
Azzédine TAIBI